



FICHE D'INFORMATION À L'INTENTION DU GRAND PUBLIC SUR LA GESTION DES RISQUES D'ACCIDENTS DE NOS INSTALLATIONS

Chez Capital Propane., la sécurité des personnes et de l'environnement a toujours été une priorité, c'est pourquoi nous concentrons beaucoup d'efforts sur la prévention et l'entretien de nos équipements.

Cependant, malgré toutes les mesures prises, il est toujours possible qu'un accident se produise suite à un bris mécanique, un incendie ou tout autre événement imprévisible. Le but de ce document est d'informer les résidents qui se situent près de nos installations des risques potentiels encourus en cas d'accident majeur.

QUELS SONT LES RISQUES RELIÉS À NOS INSTALLATIONS?

Le propane est un gaz de pétrole liquéfié qui est entreposé sous pression à l'état liquide dans des réservoirs cylindriques. On y ajoute un odorant (du mercaptan) pour lui donner une odeur d'œufs pourris afin de déceler les fuites plus facilement. Le propane n'est pas toxique en soi, bien qu'il puisse causer une asphyxie s'il est présent en forte concentration. Les principaux risques reliés à nos installations d'entreposage sont les dommages causés par la radiation de chaleur en cas d'incendie, ou aux dommages résultants du souffle d'une explosion.

Il est important que la population soit avisée des risques auxquels elle est exposée si un accident majeur survenait. Pour ce faire, une étude de conséquence a été réalisée par des spécialistes dans notre plan d'urgence environnemental. Si vous êtes situé près de l'une de nos installations à l'intérieur du rayon d'impact illustré à la page suivante, vous pourriez être affecté si un accident majeur survenait à notre installation, et une évacuation des lieux pourrait être nécessaire.

Les zones d'impacts sont définies à partir du niveau de radiation thermique (exprimée en kW/m²) émis par un incendie. La radiation thermique est maximale à l'endroit de l'incendie et diminue en fonction de la distance. Les niveaux d'exposition suivants ont été retenus selon les critères du Conseil pour la réduction des accidents industriels majeurs (CRAIM).

5Kw/m²	Seuil de destruction significative des fenêtres. Brûlures au second degré possible après 40 secondes d'exposition. Critère retenu pour la planification des mesures d'urgences.
12,5 kw/m²	Niveau de radiation pouvant menacer la vie. Énergie minimale requise pour allumage de bois en présence de flamme.
25 kW/m²	Énergie minimale requise pour allumer du bois sur durée d'exposition très longue sans présence de flamme. Seuil d'effet menaçant pour la vie.



ZONES D'IMPACTS POTENTIELS EN CAS D'ACCIDENT

Site de Québec, 2700 boulevard Wilfrid-Hamel, Québec

Scénario : Rupture catastrophique du réservoir de 45,000 gallons rempli à 80% de sa capacité.

Charges Thermiques 5(kW): 668 mètres

Charges Thermiques 12,5(kW): 398 mètres

Charges Thermiques 25(kW) : 237 mètres





QUOI FAIRE SI UNE ÉVACUATION EST NÉCESSAIRE:

Si un accident majeur survenait à l'une de nos installations, il est possible que les services d'urgence (pompiers et policiers) procèdent à une évacuation. Le cas échéant, veuillez prendre connaissance des consignes importantes suivantes:

- Restez calme et n'apportez avec vous que le strict nécessaire.
- Respectez en tout temps les directives des intervenants (pompiers/policiers) lors de l'évacuation.
- Ne vous approchez pas des lieux de l'accident afin de ne pas nuire au travail des intervenants, sortez du périmètre d'évacuation.
- Écoutez la radio locale et tenez-vous informé via notre site web ou page facebook.
- Une fois que l'événement sera terminé, la fin de l'évacuation sera communiquée.

PRÉVENTION DES ACCIDENTS

Puisque les impacts reliés à un accident sont potentiellement très importants, nous tenons à vous assurer que toutes nos installations sont conformes aux divers codes qui régissent l'industrie du gaz propane depuis plusieurs années (tel que le code CSA B149.2 pour la manipulation du propane) et que nos efforts de prévention sont constants.

Plusieurs mesures sont prises afin de prévenir les accidents, telles que :

- L'inspection annuelle des équipements de toutes nos installations;
- La formation continue de notre personnel sur le terrain;
- Formation de plusieurs Conseillers en Intervention d'Urgence (CIU) par l'entremise du programme de Formation de l'Association Québécoise du Propane. Ces employés sont aptes à intervenir autant sur les urgences en transport que sur les sites d'entreposage;
- L'élaboration d'un Plan d'urgence par une firme spécialisée pour chacune de nos installations, et la mise à jour annuelle de ces plans;
- La possession d'équipements dédiés aux interventions d'urgences;
- La participation active de notre entreprise au sein du Plan d'entraide mutuelle de l'Association Québécoise du Propane.

SURVOL DE NOTRE ENTREPRISE

Capital Propane. Inc se spécialise dans la distribution de gaz propane depuis plus de 15 ans et nous sommes devenus l'un des plus grands distributeurs de propane dans la région de la Capitale Nationale. Nous offrons aussi le service d'installation et de réparation de n'importe quels types d'appareils au propane, tels que cuisinières, chauffe-eau, fournaies et aérothermes, autant pour le résidentiel que pour le secteur commercial.

Pour toutes questions relatives à la sécurité de nos installations ou pour connaître l'étendue de nos services et de nos produits, veuillez visiter notre site web au www.capitalpropane.com ou nous contacter par téléphone au 418-872-8810.